

# Recueil des actes administratifs

■ n° 427

**10 février 2023**

Pages 10595 à 10622

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Délibérations

- Délibération n° 2023-02-06-4-2 du 6 février 2023 approuvant les projets d'administration et de directions de La Rochelle Université.....10597
- Délibération n° 2023-02-06-4-3 du 6 février 2023 relative au traitement des documents retirés des collections de la bibliothèque universitaire.....10597
- Délibération n° 2023-02-06-4-4 du 6 février 2023 approuvant le schéma directeur du numérique et du système d'information de La Rochelle Université.....10598
- Délibération n° 2023-02-06-5-1 du 6 février 2023 fixant le tarif du voyage à Paris des étudiantes et étudiants de la classe de CPGE ECG1 de l'IAE les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2023.....10611
- Délibération n° 2023-02-06-5-2 du 6 février 2023 fixant la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus.....10611
- Délibération n° 2023-02-06-6-1 du 6 février 2023 portant désignation d'un représentant des usagères et des usagers du conseil d'administration à la commission des moyens.....10614

### Arrêtés

- Arrêté n° 2022-677 du 6 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil.....10615
- Arrêté n° 2023-033 du 23 janvier 2023 portant composition du jury du Bachelor Universitaire de Technologie spécialité Techniques de commercialisation.....10615
- Arrêté n° 2023-076 du 30 janvier 2023 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien.....10616

### Élections

- Proclamation des résultats de l'élection du 30 janvier 2023 des membres usagers de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers.....10618
- Proclamation des résultats de l'élection du 30 janvier 2023 d'une représentante ou d'un représentant des usagères et des usagers à la commission d'aide aux projets du Fond de solidarité des initiatives étudiantes.....10620

## Délibérations

### **Délibération n° 2023-02-06-4-2 du 6 février 2023 approuvant les projets d'administration et de directions de La Rochelle Université**

**Séance du 6 février 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'avis du comité social d'administration d'établissement du 20 janvier 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 20 voix pour, 8 voix contre, 0 abstention,

ADOpte les projets d'administration et de directions de La Rochelle Université.

Le document présenté en conseil d'administration est consultable à la direction générale des services de l'université (bureau 212, situé à La Rochelle Université, Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 La Rochelle).

Fait à La Rochelle, le 6 février 2023.

Le président  
Jean-Marc Ogier

### **Délibération n° 2023-02-06-4-3 du 6 février 2023 relative au traitement des documents retirés des collections de la bibliothèque universitaire**

**Séance du 6 février 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, notamment son article 13,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (28 voix),

APPROUVE, dans le but de donner une seconde vie aux livres sortis des collections de la bibliothèque universitaire, et afin de se mettre en conformité avec la nouvelle loi, le traitement des documents retirés des collections selon les circuits suivants :

- > La Bibliothèque Universitaire transfère la propriété des documents obsolètes à la Fondation qui, dans le cadre de ses missions au titre de l'axe « Éclairer la société » visant à agir en faveur de la diffusion des connaissances, les met à disposition de la communauté universitaire et des usagers de la bibliothèque ;
- > La Bibliothèque Universitaire remet à l'entreprise Ammareal, labellisée ESS, les ouvrages dont le contenu est trop obsolète et les ouvrages qui ne trouvent pas preneurs auprès de la communauté universitaire et des usagers de la bibliothèque. Les profits provenant de la revente de ces livres sont reversés à des partenaires caritatifs de l'entreprise.

La Bibliothèque tiendra à disposition des demandeurs la liste des documents retirés des collections.

Fait à La Rochelle, le 6 février 2023.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Délibération n° 2023-02-06-4-4 du 6 février 2023 approuvant le schéma directeur du numérique et du système d'information de La Rochelle Université**

**Séance du 6 février 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'avis du comité d'orientation du numérique et des systèmes d'information du 24 janvier 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (28 voix),

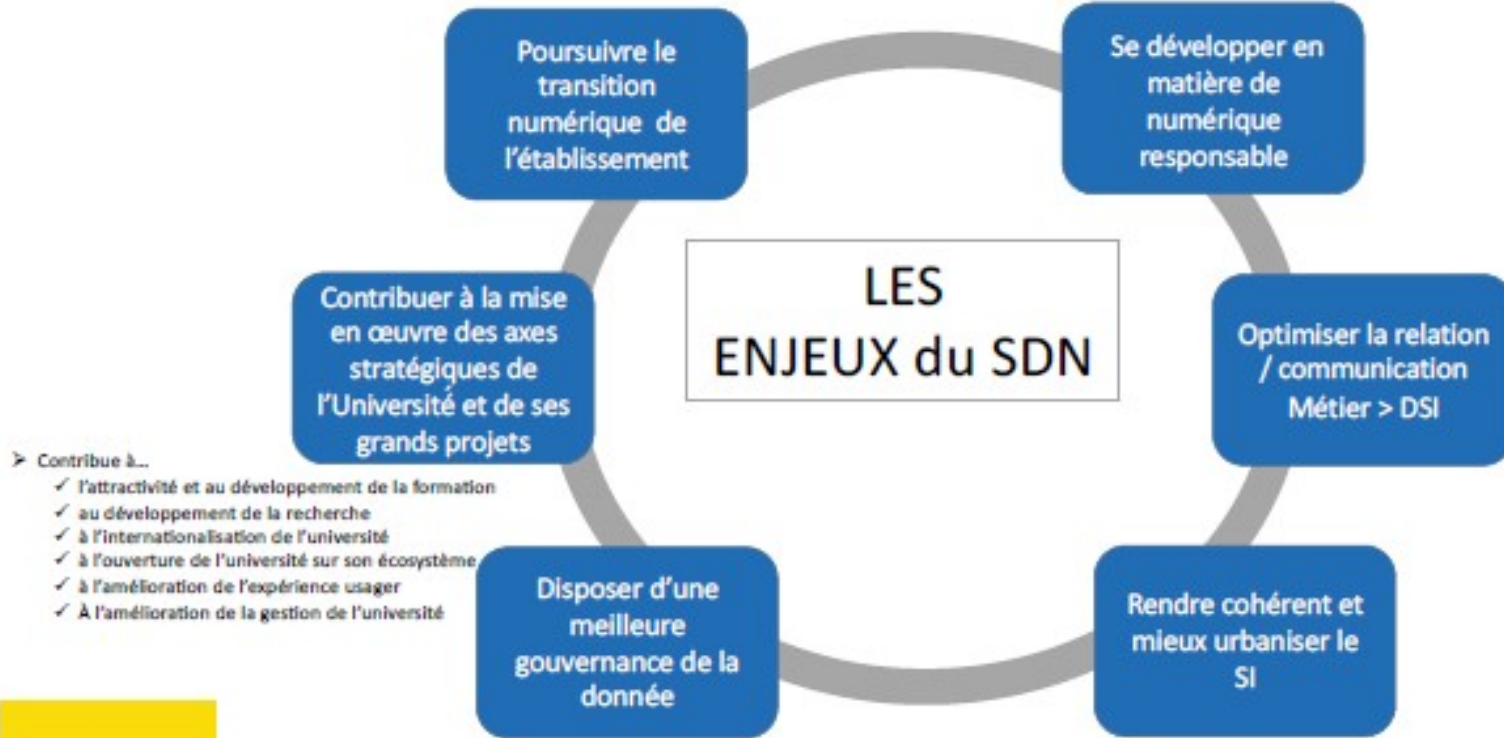
ADOpte le schéma directeur du numérique et du système d'information annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 6 février 2023

Le président  
Jean-Marc Ogier

## Les enjeux du Schéma Directeur

Le SDN devra répondre à différents enjeux métiers et SI, notamment



## Rappel de la démarche globale

Le projet a été découpé en 5 phases :



### Lancement du projet

- Réunion de lancement
- **Collecte** de la documentation existante
- Validation de la **démarche**, du planning et des livrables attendus
- Identification des interlocuteurs à **mobiliser et planification** des entretiens & ateliers



### Identification de l'existant

- Analyse de l'**existant métier et SI**
- Inventaire & analyse des chantiers/projets en cours ou déjà identifiés



### Collecte des besoins

- Collecte des **enjeux stratégiques**
- Identification et priorisation des **besoins métiers**
- Evaluation de la **contribution** de ces besoins aux enjeux stratégiques



### Construction de la cible

- **Consolidation** de l'ensemble des besoins identifiés à la phase 3
- Identification de la **couverture des besoins collectés par un projet** en cours au sein de l'université
- Identification des **projets à lancer** pour les besoins non couverts
- **Construction du portefeuille de projets** de l'université sur les quatre prochaines années



### Définition d'une trajectoire

- **Priorisation** des projets
- Estimation des **charges nécessaires**
- Construction de la **trajectoire**
- Réalisation des **fiches projets** (objectifs du projet, acteurs, facteurs clés de succès, prérequis, gains, planning et charges)
- Consolidation des travaux des différentes phases du schéma directeur au sein d'un **livrable final**

## Schéma Directeur du Numérique Méthodologie

La Rochelle  
Université1<sup>o</sup>

### Identification des projets

Création du portefeuille de projets basé sur les **besoins collectés** et les **ateliers réalisés**

2<sup>o</sup>

### Priorisation des projets

Identification des **projets prioritaires**, par **l'équipe projet de l'Université**, en fonction de différents critères

3<sup>o</sup>

### Echange avec Cocktail

Organisation d'une rencontre avec l'association Cocktail pour **évaluation de la faisabilité** de certains projets et **échange sur le planning**

4<sup>o</sup>

### Estimation des charges

Estimation des charges nécessaires pour chacun des projets en fonction **des informations récoltées et d'abaques**

5<sup>o</sup>

### Construction de la trajectoire

Répartition des projets prioritaires sur les **4 prochaines années** en fonction de la capacité à faire de la DSI

6<sup>o</sup>

### Création des fiches projet

Construction des fiches projet grâce aux **informations remontées sur les différentes phases**

## Schéma Directeur du Numérique

### Rappel des travaux réalisés sur les phases précédentes

La Rochelle  
Université



**50** entretiens & ateliers  
menés

*L'ensemble de ces échanges ont été menés au cours des différentes phases du projet : audit de l'existant, collecte des enjeux et besoins et construction de la cible*



**12** domaines métiers &  
SI rencontrés

*Domaines : Formation, Patrimoine, International, Finance, Communication, SI, RH, Pilotage & Déclinaison, Recherche & Innovation, Etudes & Vie Universitaire, Partenariat, service informatique IUT*



**+100** interlocuteurs

*Répartis sur l'ensemble des domaines métiers rencontrés et la direction de l'Université*



**71** enjeux recensés

*32 enjeux métiers et 39 enjeux SI ont été remontés suite aux entretiens menés lors de la phase 3*



**419** besoins remontés

*Besoins remontés par les domaines métiers lors de la phase de collecte des besoins*



# Schéma Directeur du Numérique Trajectoire Sphère Formation

## Légende

Charge totale MOA / Charge totale MOE

La Rochelle  
Université

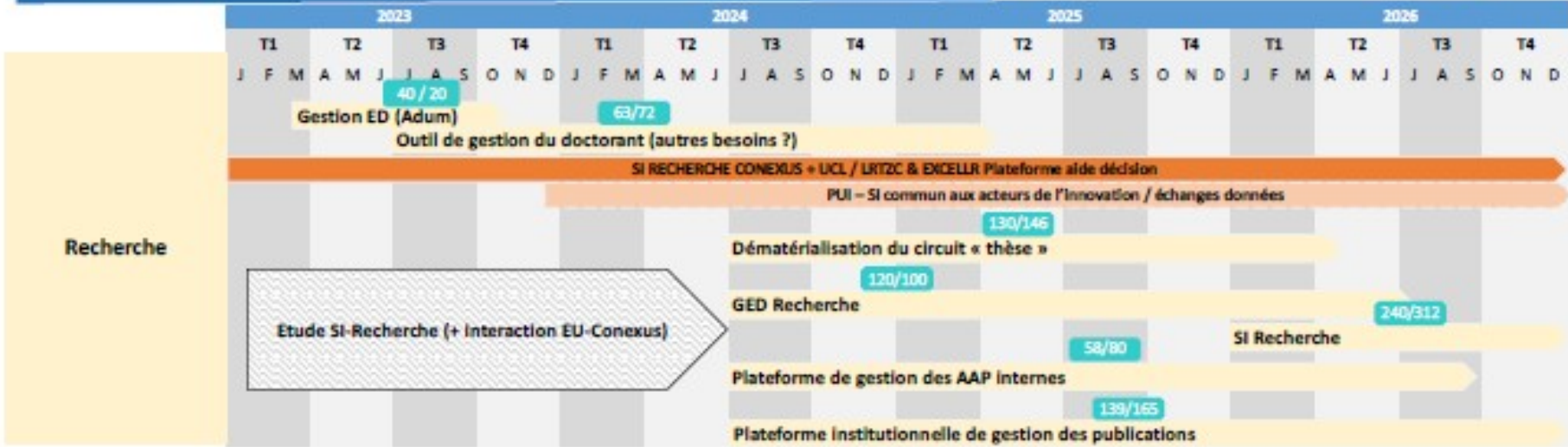


# Schéma Directeur du Numérique Trajectoire Sphère Recherche

## Légende

Charge totale MOA / Charge totale MOE

La Rochelle  
Université







# Schéma Directeur du Numérique Trajectoire avec estimation des charges MOA / MOE en JH

## Légende

Charge totale MOA / Charge totale MOE

La Rochelle  
Université

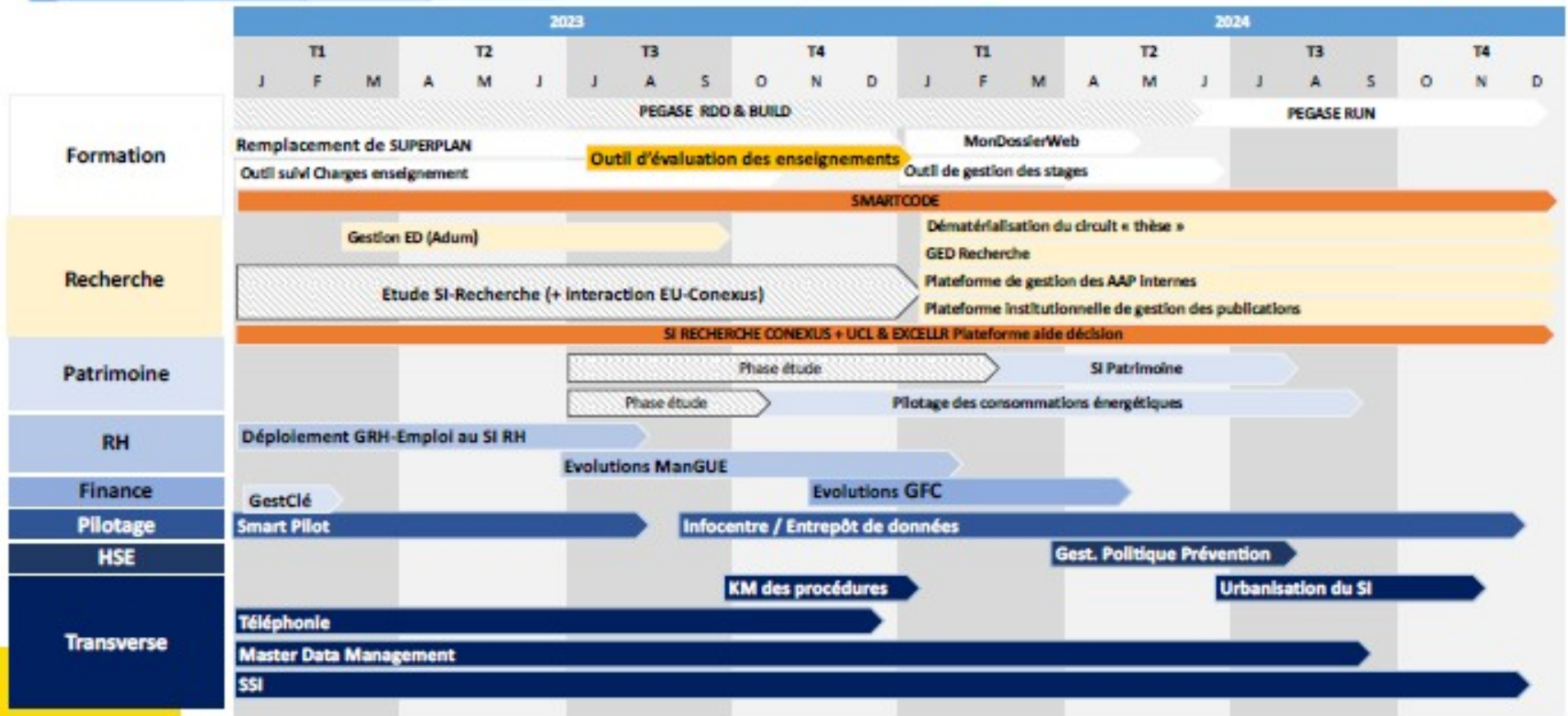




## Schéma Directeur du Numérique initiale Trajectoire 2023-2024

## Feuille de route partagée DSI / établissement

La Rochelle  
Université





## SYNTHÈSE COÛTS 2023

---



### Rappel budget 2023

- > Fonctionnement : 40 000€ (projets ex CoTNP)
  - Financement complémentaires via les projets (SmartCode, DSG) et les services (ED, DiDev, Dpal), moyens ORE
- > Investissement : 240 000€
  - Financements CPER complémentaires



---

**Délibération n° 2023-02-06-5-1 du 6 février 2023 fixant le tarif du voyage à Paris des étudiantes et étudiants de la classe de CPGE ECG1 de l'IAE les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2023**

**Séance du 6 février 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
Vu les statuts de l'université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (27 voix),

FIXE le tarif du voyage des étudiantes et étudiants de la classe de CPGE ECG1 de l'IAE de La Rochelle, à Paris les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2023, à 90€ par étudiant.

Fait à La Rochelle, le 6 février 2023.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Délibération n° 2023-02-06-5-2 du 6 février 2023 fixant la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus**

**Séance du 6 février 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 841-5 et D. 841-8 à D. 841-11,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 janvier 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (27 voix),

ADOpte la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus annexée à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 6 février 2023.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

## Annexe

<b>Utilisation 2022</b>	<b>602 624 €</b>			<b>Utilisation 2023 (prévisionnel)</b>	<b>476 503 €</b>	
<b>Destination</b>	<b>Montant</b>	<b>Domaine</b>		<b>Destination</b>	<b>Montant</b>	<b>Domaine</b>
Compensation des boursiers	46 215 €	etu/acsoc		Compensation des boursiers	46 215 €	etu/acsoc
MDE - Espace Culture	44 911 €	etu/acsoc		MDE - Espace Culture	44 911 €	etu/acsoc
SUAPSE	131 915 €	etu/acsoc		SUAPSE	131 915 €	etu/acsoc
SDSU	75 377 €	santé		SDSU	75 377 €	santé
FSDIE	37 000 €	etu/acsoc		FSDIE	37 000 €	etu/acsoc
ASSET	35 000 €	etu/acsoc		ASSET	35 000 €	etu/acsoc
AAP 21-22 (etu/acsoc)	181 836 €	etu/acsoc		AAP 22-23 (etu/acsoc)	82 350 €	etu/acsoc
AAP 21-22 (santé)	48 570 €	santé		AAP 22-23 (santé)	21 735 €	santé
AAP 21-22 (vie étudiante)	1 800 €	vie étud		AAP 22-23 (vie étudiante)	2 000 €	vie étud
	<b>79,50%</b>	<b>etu/acsoc</b>			<b>79.6%</b>	<b>etu/acsoc</b>
	<b>20,50%</b>	<b>santé</b>			<b>20.4%</b>	<b>santé</b>

porteur	projet	demande 2023	budget global	nature dépense	domaine	dotation accordée commission CVEC
MDE	Action associative: salaire animatrice/animateur	30 000 €	30 000 €	MS	etu/acso	0 €
MDE	Etudiants à l'affiche	10 000 €	28 100 €	fct	etu/acso	7 000 €
MDE	Emplois étudiants accueil service	7 600 €	7 600 €	MS	etu/acso	0 €
MDE	Rentrée culturelle "faites du bruit"	5 000 €	5 500 €	fct	etu/acso	5 000 €
MDE	Vie associative: fonctionnement	9 000 €	9 000 €	fct	etu/acso	9 000 €
MDE	Heures intermittents du spectacle	3 030 €	3 030 €	MS	etu/acso	3 030 €
VP DD	Semaine de l'écologie et de la solidarité	2 000 €	2 000 €	fct	vie étudiante	2 000 €
Suapse	Réhabilitation surface de grand jeu	30 000 €	140 000 €	inv	etu/acso	30 000 €
Suapse	Evaluation et sensibilisation condition physique et santé	1 500 €	3 000 €	fct	etu/acso	1 500 €
Suapse	Augmentation de l'amplitude d'ouverture de la salle de musculation	9 320 €	33 560 €	MS	etu/acso	9 320 €
SDSU	Renfort RH accueil service 0,4 etp	11 600 €	11 600 €	MS	santé	0 €
SDSU	Projet Bien-être	1 435 €	1 435 €	fct	santé	1 435 €
SDSU	0,2 ETP infirmière	9 600 €	9 600 €	MS	santé	0 €
SDSU	Kits à prendre soin de moi	28 000 €	28 000 €	fct	santé	20 000 €
SDSU	Journée mondiale de lutte contre le sida	300 €	300 €	fct	santé	300 €
MDI/DRIEF	Adhésion label qualité Bienvenue en France	3 000 €	3 000 €	fct	etu/acso	0 €
MDI/DRIEF	Accueil des étudiants internationaux	10 000 €	14 000 €	MS	etu/acso	0 €
MDI/IUL FLE	Accueil des étudiants internationaux	7 000 €	7 000 €	MS	etu/acso	0 €
Dircom	Green Party	28 400 €	28 400 €	fct/MS	etu/acso	10 000 €
VPE	Aménagement d'espaces étudiants	10 000 €	10 000 €	fct/inv	etu/acso	0 €
VPE	Accueil L1 Pré-rentrée	5 000 €	5 000 €	fct	etu/acso	4 000 €
AFEV	Mentorat d'accueil + lutte contre l'isolement et le décrochage précoce	3 500 €	5 051 €	fct	etu/acso	3 500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>225 285 €</b>	<b>385 176 €</b>			<b>106 085 €</b>

**Délibération n° 2023-02-06-6-1 du 6 février 2023  
portant désignation d'un représentant des usagères et  
des usagers du conseil d'administration à la  
commission des moyens**

**Séance du 6 février 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n° 2012-07-02-3-2.1 portant création des commissions et désignation des représentants du CA,

Considérant le siège de représentant.e étudiant à la commission des moyens de l'université vacant suite aux renouvellement général des représentantes et représentants des usagères et des usagers au sein des instances statutaires de l'université organisé le 13 décembre 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ À UN VOTE À BULLETIN SECRET,

DÉSIGNE parmi les élu.e.s usagers du conseil d'administration, Monsieur Guilhem Dallé représentant usager au sein de la commission des moyens de La Rochelle Université (16 voix).

Fait à La Rochelle, le 6 février 2023.

Le président  
Jean-Marc Ogier

## Arrêtés

### **Arrêté n° 2022-677 du 6 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2023-2024 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Cyrille Allery, maître de conférences, président,
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences,
- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences,
- > Dina Razafindralandry, maître de conférences,
- > Patrick Salagnac, professeur des universités,
- > Claudine Wehrli, maîtresse de conférences,

##### **Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 décembre 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

### **Arrêté n° 2023-033 du 23 janvier 2023 portant composition du jury du Bachelor Universitaire de Technologie spécialité Techniques de commercialisation**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,  
Vu les propositions de la directrice de l'IUT,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du Bachelor Universitaire de Technologie spécialité Techniques de commercialisation pour l'année universitaire 2022-2023 est composé de :

- > Béatrice Chéry, professeuse certifiée, directrice de l'IUT, présidente,
- > Pascale David, professeuse agrégée, cheffe de département
- > Philippe David, professeur certifié,
- > Roselyne Niel, professeuse agrégée,
- > Maxime Renaudin, chargé du développement territorial, Conseil départemental

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 janvier 2023.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2023-076 du 30 janvier 2023 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté n° 2022-427 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien,  
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,  
Considérant le changement de présidence du jury du semestre 5,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury des semestres 1 et 2 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2022-2023 de :

- > David WATERMAN, professeur des universités, président
- > Rahmad WARISNO, maître de langue
- > Pierre-Henry DE BRUYN, maître de conférences
- > Yonghae KWON, maître de conférences
- > Catherine LEGUIL AUGIER, professeuse agrégée.

Le jury des semestres 3 et 4 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2022-2023 de :

- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
- > Chandra NURAINI GRANGE, maîtresse de conférences
- > Agnès AUGER, professeuse certifiée
- > Sora HONG, maîtresse de conférences.

Le jury des semestres 5 et 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2022-2023 de :

- > Cécile CHANTRAINE-BRAILLON, professeur des universités, présidente
- > Zhimin BAI, maîtresse de conférences
- > Valérie SYSTERMANS, professeuse agrégée
- > Dwi WINARSIH, maîtresse de conférences contractuelle
- > Stéphanie PELTIER, maîtresse de conférences.

**Article 2**

L'arrêté n° 2022-427 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est abrogé.

**Article 3**

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

# Élections

## **Proclamation des résultats de l'élection du 30 janvier 2023 des membres usagers de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers**

**Séance du 30 janvier 2023**

LE CONSEIL ACADÉMIQUE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-2, R. 712-14 et R. 712-15,

Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment son article 26,

Vu le procès-verbal des opérations de vote du 30 janvier 2023 annexé,

Considérant la vacance des sièges des représentantes et représentants des usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers suite au renouvellement général des représentantes et représentants des usagers aux instances statutaires de La Rochelle Université le 13 décembre 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ À UN VOTE À BULLETIN SECRET, proclame élu.e.s à la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers les étudiantes et étudiants suivants :

> Titulaires :

1. Mme MERFOUD Juliette

2. Mme MORENO Juliette

1. M. GBODOSSOU Azaria

2. M. MUDET Anthony

> Suppléantes et suppléants, dans l'ordre où ils seront appelées à siéger en l'absence d'un titulaire du même sexe :

1. Mme EL HARTY Malak

2. Mme FRANÇOIS Chloé

1. M. OTIENO Léo-Onam

2. M. TOUNKARA Rémy

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2023.

Le président  
Jean-Marc Ogier



## Annexe

**CONSEIL ACADÉMIQUE****Élection des membres de la section disciplinaire  
du conseil académique compétente à l'égard des usagers****PROCÈS VERBAL****SCRUTIN DU 30 JANVIER 2023****Collège Usagers**

Nombre de sièges à pourvoir	8 (4 femmes et 4 hommes)	
Nombre d'électeurs	24	
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>d</sup> tour
Nombre de votants	18	
Nombre de bulletins blancs et nuls	0	
Suffrages exprimés	18	

Résultats :

Usagères	Nombre de voix recueillies au 1 <sup>er</sup> tour	Nombre de voix recueillies au 2 <sup>d</sup> tour	Usagers	Nombre de voix recueillies au 1 <sup>er</sup> tour	Nombre de voix recueillies au 2 <sup>d</sup> tour
Mme BOUCHAUD Zoé			M. BELLO Nils		
Mme BOURHANEM Rachida			M. COIFFARD Théo		
Mme CHIHA Zaineb			M. DE SAINT-ANGEL Julien		
Mme DELCUZE Emma			M. DOUSSET Enzo		
Mme EL HARTY Malak	17		M. GBODOSSOU Azaria	17	
Mme ESCACH Sarah			M. HERVY Bryan		
Mme FAURE Lou-Florine			M. LE GOVIC Shawn	2	
Mme FRANÇOIS Chloé	10		M. MUDET Anthony	17	
Mme MAILHOS Esther	8		M. NAVILLE Brice		
Mme MERFOUD Juliette	17		M. NICOLAS Jordan	8	
Mme MORENO Juliette	17		M. OTIENO Léo-Onam	15	
Mme PRUMMEL Wieke			M. TOUNKARA Rémy	10	

Observations :

À l'issue de la séance les 2 sièges de titulaires usagères n'étant pas départagés, Mme EL HARTY Malak s'est portée volontaire pour être suppléante.

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2023.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Proclamation des résultats de l'élection du 30 janvier 2023 d'une représentante ou d'un représentant des usagères et des usagers à la commission d'aide aux projets du Fond de solidarité des initiatives étudiantes**

**Séance du 30 janvier 2023**

LE CONSEIL ACADÉMIQUE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu les statuts de l'université,

Vu le règlement intérieur de la commission d'aide aux projets étudiants du Fonds de solidarité des initiatives étudiantes,

Vu le procès-verbal des opérations de vote du 30 janvier 2023 annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ À UN VOTE À BULLETIN SECRET

PROCLAME Madame Chloé FRANÇOIS élue représentante des usagères et des usagers à la commission d'aide aux projets du Fond de solidarité des initiatives étudiantes, avec 14 voix.

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2023.

Le président  
Jean-Marc Ogier

## Annexe

**Élection d'une représentante ou d'un représentant  
des usagères et usagers  
à la Commission d'aide aux projets  
du Fond de solidarité des initiatives étudiantes**

**PROCÈS VERBAL  
SCRUTIN DU 30 JANVIER 2023  
Collège Usagers**

Nombre de sièges à pourvoir	1	
Nombre d'électeurs	24	
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>d</sup> tour
Nombre de votants	18	
Nombre de bulletins blancs et nuls	0	
Suffrages exprimés	18	

Résultats :

<b>Candidat.e</b>	<b>Nombre de voix recueillies au 1<sup>er</sup> tour</b>
M. Guilhem DALLÉ	4
Mme Chloé FRANÇOIS	14

Observations :

Néant.

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2023.

Le président  
Jean-Marc Ogier

